

À Plounéour-Brignogan-Plages, l'amiante reste au cœur des débats des officiers mariniers



De gauche à droite : Lucienne Quéré et Jean-Marie Bergot, membres du conseil d'administration, Jacques Abiven et Jean-Louis Brunet, co-présidents, et Jean-Pol Pont, trésorier.

L'assemblée générale des officiers mariniers et veuves de la section de Plounéour-Brignogan-Plages s'est déroulée samedi 1er février 2025, à la salle Paotr Tréouré devant une vingtaine de personnes. Avec un effectif stable de 44 adhérents (29 retraités, onze veuves et quatre sympathisants), la section vient d'accueillir un nouvel adhérent en tant que sympathisant. « Il s'agit d'un jeune actif de l'armée de l'air. Cela fait plaisir d'autant plus que d'autres adhésions de jeunes marins actifs de la commune sont attendues », a souligné le co-président Jean-Louis Brunet. Le sujet des maladies professionnelles et de l'amiante a largement été évoqué.

« Cela ne concerne pas que les mécaniciens ou électriques ! »

« Vous avez été embarqué donc vous avez été en contact avec de l'amiante. Il est urgent de faire un scanner thoracique et une demande de suivi médical à La Rochelle. Cela ne concerne pas que les mécaniciens ou électriques de la Marine ! », a martelé le co-président. « Compétente et très informée, notre association Aom-29-Nord peut renseigner et aider. Obtenir une indemnisation pour préjudice d'anxiété ou maladie est la moindre des choses », a-t-il assuré.

